

# SANTÉ ENVIRONNEMENT



**POSITIONNEMENT**

**MAI 2024**

**FRANÇAIS**

Ce document de positionnement concerne spécifiquement le combat politique **santé environnement**, qu'il convient de distinguer au sein de Médecins du Monde :

- de **l'écoresponsabilité**, qui concerne la réduction de notre impact environnemental à travers la mise en place de procédures et d'outils logistiques.
- de la prise en compte du **dérèglement climatique**, qui est un enjeu commun pouvant impacter l'ensemble de nos projets, en particulier les réponses d'urgence et la nécessaire intégration à la préparation aux urgences.

*Ce positionnement a été élaboré avec l'appui d'un comité de pilotage paritaire et représentatif des actrices et acteurs de l'association et a fait l'objet d'une consultation interne ouverte largement, de mars 2023 à mars 2024. Il a été validé par le Conseil d'Administration de Médecins du Monde le 27 avril 2024.*

*Illustration : Mat Let. Mise en page : Christophe Le Drean.*

# INTRODUCTION

## Préambule

Forte de ses valeurs en faveur de la justice sociale, Médecins du Monde France défend **l'accès pour toutes et tous à un environnement de qualité en tant que déterminant de santé**, et dénonce les inégalités environnementales de santé depuis 1993<sup>1</sup>.

Cet engagement de l'association en faveur de la santé environnement a été réaffirmé en 2023 dans le second plan stratégique, avec les objectifs suivants :

- Déployer **un plaidoyer pour la justice environnementale**<sup>2</sup>, en particulier pour la reconnaissance de l'impact sur la santé, dans ses différentes dimensions, de l'exposition à des environnements nocifs et à des conditions d'habitat et de travail dégradées ;
- Poursuivre la structuration de notre savoir-faire et expertise sur le sujet ;
- Accompagner des changements collectifs pour des environnements favorables à la santé par le renforcement du pouvoir d'agir des communautés.

Agir en santé environnement implique de se pencher **sur un système complexe de déterminants et sur leurs interactions dans le temps et dans l'espace**. Notre analyse des situations doit ainsi prendre en compte les environnements naturels, sociaux, psycho-sociaux, économiques, culturels, et leurs interactions, tout en reconnaissant que les inégalités (sociales, territoriales, environnementales...) auxquelles font face les personnes précarisées s'additionnent et se potentialisent.

À Médecins du Monde, nous défendons **une vision holistique ou globale de la santé** telle qu'affirmée dans la Charte d'Ottawa (OMS, 1986). Tout comme les approches One Health ou Une seule santé, mais aussi d'autres approches telles que la Santé globale et la Santé planétaire qui se sont développées récemment et incitent également à considérer les interactions et les interdépendances entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Cela doit nous encourager à travailler non seulement en lien avec les autres combats de l'association, mais aussi en intersectorialité et en transdisciplinarité, en s'associant parfois avec des actrices et acteurs en dehors de celles et ceux habituellement identifiés sur les projets de santé.

S'il est nécessaire que Médecins du Monde intègre la complexité de ces interactions dans son approche, nous devons également **inscrire nos interventions dans un cadre correspondant à notre expertise et à nos capacités ainsi qu'à celles de nos partenaires**.

L'**action en alliances et en coalition de causes communes** est essentielle pour développer le combat en santé environnement. Il est indispensable de croiser notre expertise en santé avec celle de partenaires, dès lors que l'association n'a ni la compétence technique pour agir opérationnellement, ni la légitimité pour porter seule le plaidoyer sur certains déterminants.

Il s'agit donc de préciser par ce positionnement ce que nous portons en matière de santé environnement à partir de nos constats de terrain : améliorer la santé physique et mentale des personnes impactées par leurs conditions de vie et/ou de travail dégradées.

<sup>1</sup> <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2019/11/14/la-sante-environnementale-a-medecins-du-monde-de-lemergence-a-la-structuration-dun-combat>.

<sup>2</sup> D'après le Global Environmental Justice Atlas, la justice environnementale est d'abord un mouvement issu des communautés africaines et latino-américaines aux États-Unis dans les années 1980. C'est ensuite devenu un cadre analytique, en grande partie lié aux préoccupations concernant la répartition inégale des coûts sociaux et environnementaux entre les différents groupes humains, classes et ethnies, mais aussi en fonction du sexe et de l'âge. La justice environnementale met ainsi en évidence que l'environnement et les ressources naturelles vitales comme « biens communs » bénéficient de façon très inégale aux populations, particulièrement les personnes vulnérabilisées, qui de plus, vivent dans les environnements les plus dégradés et n'ont généralement pas les moyens financiers ni politiques de s'y opposer. Aujourd'hui, c'est à la fois un mouvement social et une science activiste et mobilisée.

## Qu'est-ce que la santé environnement pour Médecins du Monde ?

La santé environnement traite des **interactions entre les populations et les milieux de vie**. Elle s'intéresse globalement **aux expositions à des facteurs de l'environnement** (biologiques, chimiques, physiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques<sup>3</sup>) pouvant avoir des effets (négatifs comme positifs) sur la santé physique, mentale, sociale des personnes et sur leur bien-être. Ces expositions interagissent avec les autres déterminants de la santé (culturels, économiques et politiques, entres autres).

Ces expositions peuvent **aggraver des inégalités sociales et territoriales** déjà existantes et dégrader la situation des personnes concernées. En matière de santé environnement, les **personnes vulnérabilisées** sont celles qui :

- subissent des expositions multiples et plus fréquentes dont les effets peuvent se potentialiser,
- présentent certaines caractéristiques biologiques liées à l'âge, le sexe ou la génétique rendant plus probable l'apparition des effets après exposition,
- vivent dans des conditions socio-économiques, socio-culturelles, socio-éducatives, défavorables à leur santé,
- sont discriminées, par les conditions citées ci-dessus, et/ou par leur situation de handicap, leur genre, leur appartenance ethnique réelle ou supposée, leur statut administratif, leur activité professionnelle,
- sont empêchées d'accéder à des services de santé,
- n'ont pas ou peu accès aux dispositifs protecteurs de la santé au travail, adaptés aux risques associés aux environnements de travail nocifs (cancers, maladies chroniques, troubles musculosquelettiques...) et à la nature de l'activité exercée.

On parle d'**inégalités environnementales de santé** lorsque les risques pour la santé liés à l'environnement sont répartis de manière disproportionnée entre les groupes sociaux, au détriment des groupes en situation de vulnérabilité.

Pour défendre **le droit et l'accès à un environnement naturel de qualité et visibiliser son rôle déterminant pour la santé**, en termes de morbi-mortalité et de bien-être, Médecins du Monde a fait le choix d'agir sur :

- les conditions d'habitat délétères<sup>4</sup>,
- les conditions de travail délétères.

Pour cela, Médecins du Monde déploie **une complémentarité d'actions en santé publique** :

- la prévention et les actions de protection face aux risques identifiés,
- la promotion de la santé et l'éducation pour la santé,
- le renforcement de l'accès à des soins de santé primaires de qualité, y compris en intégrant ou favorisant la prise en compte des besoins de santé spécifiques aux expositions.

**Le pouvoir d'agir des personnes concernées** est mis au centre de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi, et de l'évaluation des projets et des politiques publiques qui les concernent. Elles sont également au centre des démarches de recherche et de documentation entreprises par l'association, pour prendre en compte et valoriser leur savoir expérientiel.

<sup>3</sup> Cf. définition de l'Organisation mondiale de la Santé, Conférence d'Helsinki, 1994.

<sup>4</sup> Délétères : qui ont un impact négatif sur la santé, qui sont nocifs pour la santé humaine.

Les populations avec lesquelles nous travaillons dans les projets de santé environnement sont généralement dans une situation de désavantage structurel par rapport à leur environnement social, peu propice au fait de pouvoir exercer un contrôle suffisant sur leur condition de vie ou de travail. Les activités de Médecins du Monde doivent justement permettre aux personnes concernées **de développer leurs pouvoirs d'agir, de décision et d'influence sur leur environnement et sur leur vie**. L'association soutient les initiatives collectives des personnes concernées et leur auto-organisation.

Nous les accompagnons dans leur **plaidoyer** en faveur des droits et santé, afin de réduire ces inégalités liées aux conditions de vie ou de travail précaires. Nous menons aussi ce plaidoyer avec les multiples parties prenantes à différents niveaux d'influence afin de défendre la justice environnementale et faire reconnaître les droits en santé des personnes faisant face à des conditions de vie et de travail dégradées comme décrit ci-dessous.

# CONSTATS ET POSITIONNEMENTS ISSUS DE NOS TERRAINS D'INTERVENTION

## 1. Une exposition systématique à un environnement nocif pour les populations précarisées : l'enjeu de défendre le droit et l'accès à un environnement naturel de qualité et d'agir contre les situations d'injustices environnementales criantes

### *État des lieux et constats de terrain*

L'appauvrissement des ressources naturelles a un impact considérable sur la santé humaine. Tandis que **les pollutions environnementales impactent plus fortement les personnes les plus défavorisées et discriminées**, celles-ci ont également moins de possibilités d'accéder à une nature de qualité et aux bénéfices que celle-ci procure pour vivre, se nourrir, se soigner ou pour ses loisirs.

Les moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable sont l'accès à l'information, la participation du public à tous les niveaux, et l'accès à la justice et à des recours utiles. Cela implique un air pur, un climat sûr, une eau sans risque sanitaire, des services d'assainissement adéquats, des aliments sains et produits selon des méthodes durables, des environnements non toxiques, dans lesquels chacun peut vivre, travailler, étudier et se divertir, ainsi qu'une biodiversité et des écosystèmes sains.

Médecins du Monde constate sur le terrain, en France et à l'international, que **les personnes et groupes précarisés sont contraints de vivre dans des environnements dégradés et ne correspondant pas aux critères d'un « environnement propre, sain et durable »**, qui est un droit humain reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution du 28 juillet 2022.

Par exemple, les personnes contraintes de vivre dans des lieux de vie informels que nous rencontrons connaissent généralement peu leurs droits et rencontrent de grandes difficultés, voire sont entravées, dans leurs démarches pour les faire valoir. Leurs lieux de vie se trouvent souvent dans des zones éloignées des services et non sécurisées, exposées à des pollutions de l'air et sonores (à proximité d'autoroutes ou encore de zones industrielles), parfois sur d'anciens sites industriels pollués, sans espaces naturels de qualité à proximité. Elles n'ont pas accès sur leur lieu de vie à un raccordement à l'eau et à l'assainissement de qualité, **les contraignant à trouver des solutions alternatives présentant des risques sanitaires.**

Bien souvent, les personnes qui subissent des environnements de vie dégradés cumulent également une exposition à des environnements de travail dégradés. Parfois même, l'activité génératrice de revenus étant réalisée sur le lieu de vie, celle-ci apporte de nouveaux risques associés auxquels toute la famille est potentiellement exposée.

**L'environnement physique et le lieu de résidence contribuent fortement aux inégalités sociales de santé.** Ainsi, les personnes précarisées subissent le plus fortement les impacts environnementaux sur leur santé, et spécialement les

jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées ou malades et celles en situation de handicap. Le genre induit également des différences d'exposition et de vulnérabilité aux facteurs environnementaux.

**Médecins du Monde constate sur le terrain des situations d'injustice environnementale**, telles que la persistance et l'aggravation du sans-abrisme et des lieux d'habitats précaires notamment en France métropolitaine et ultra-marine, ainsi qu'aux Philippines ; ou encore la ségrégation spatiale constatée en Bulgarie. Ces situations touchent en effet principalement des populations discriminées (personnes migrantes, personnes roms ou considérées comme telles, femmes et minorités de genre, etc.).

5 Le concept de racisme environnemental est apparu aux États-Unis dans les années 1980 et désigne la discrimination raciale dans l'inégale répartition de la pollution et des ressources environnementales et de leurs conséquences sur la santé. Il dénonce également la responsabilité des politiques, des pratiques et des directives environnementales, ainsi que la sous-représentation des minorités ethniques dans les institutions politiques, les associations environnementales et les partis politiques écologistes (Chavis, 1994 & Pulido, 2017).

De la même façon, la persistance d'activités à risque (comme l'utilisation de pesticides ou le recyclage de déchets sans mesures de prévention ou de protection), que ce soit dans l'économie formelle ou informelle, peuvent être considérées comme des injustices environnementales pour les populations concernées.

Ces populations sont en effet touchées de manière accrue par des projets et politiques entraînant des conséquences environnementales et sociales négatives fortes impactant durablement leur santé. En outre, les personnes font face à des inégalités structurelles de ressources et de pouvoir, ainsi qu'à des entraves d'accès à la justice.

## POSITIONNEMENT DE MÉDECINS DU MONDE

Médecins du Monde rejette toutes formes d'inégalité et d'injustice et défend une justice environnementale. Celle-ci constitue le socle de nos interventions et un axe de plaidoyer fort. Cela implique, dans une approche holistique de la santé :

- ➔ La lutte contre les facteurs de risque pour la santé auxquels sont exposées les personnes sur leurs territoires, en lien avec l'environnement anthropique mais aussi naturel.
- ➔ La promotion d'une meilleure prise en compte des effets des environnements dégradés sur la santé des personnes en situation de vulnérabilité, par les décideurs institutionnels, politiques et de la société civile.
- ➔ La promotion du droit à vivre et à accéder à un environnement de qualité pour améliorer la santé physique et mentale, par et pour les personnes concernées.
- ➔ Le développement de démarches intersectorielles et en transdisciplinarité, permettant d'agir de façon efficace et durable sur l'ensemble des déterminants environnementaux de la santé.
- ➔ La dénonciation des situations d'injustices, de discriminations, de racisme environnemental<sup>5</sup> que subissent certaines personnes précarisées particulièrement exposées à des conditions de travail et d'habitat dégradées.

## 2. Face à des conditions d'habitat précaires, facteur déterminant pour la santé : l'urgence de défendre le droit à des conditions de vie dignes pour toutes et tous

### *État des lieux et constats de terrain*

Le logement est reconnu comme une condition indispensable à la santé, et agit à la fois comme un **déterminant social et comme un déterminant environnemental de la santé**. En effet, l'absence ou les mauvaises conditions de logement impliquant certaines expositions néfastes pour la santé se cumulent aux conditions socio-économiques difficiles des personnes et groupes concernés.

Médecins du Monde a développé, en particulier en France, **des projets à destination de personnes touchées par diverses formes d'exclusion liées au logement**. Elles ne peuvent accéder à un logement digne, sécurisé et stable, faute de ressources suffisantes, en raison de leur statut administratif ou de discriminations. Malgré un cadre juridique consacrant le droit au logement, ce droit fondamental manque cruellement d'effectivité. En effet, les politiques publiques d'accès au logement, de lutte contre le sans abris et l'habitat précaire sont insuffisantes et ne permettent pas aux personnes concernées d'avoir accès à un environnement de vie favorable à leur santé.

Qu'elles vivent en squats, en bidonvilles, en campements, à la rue, ou soient accueillies dans des centres d'hébergement d'urgence, dans des camps de populations réfugiées ou déplacées, ou encore dans des lieux de privation de liberté, les personnes rencontrées par l'association voient leur **santé impactée par leurs conditions d'habitat précaires**. Elles connaissent des difficultés d'accès à leurs droits, souffrent de pathologies (traumatiques, cardiovasculaires, respiratoires, dermatologiques, digestives, neurologiques...) **liées à leurs conditions de vie ou à l'exposition à des toxiques**, peuvent être plus exposées à des situations de violence et d'exploitation, et sont éloignées du système de santé. L'exposition à des expulsions fréquentes, les solutions d'hébergement d'urgence temporaires et inadaptées, l'instabilité résidentielle constante, l'absence de sécurité d'occupation impactent aussi la sécurité psychosociale des personnes et détériore leur santé mentale.

Sur ses terrains d'intervention, en France, comme à l'international, Médecins du Monde constate que la santé des personnes n'est pas seulement affectée par des conditions d'habitat précaire, mais aussi par **l'absence d'aménagement du territoire** : défaillances dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement, absence des services publics, insécurité pour se déplacer autour du lieu de vie, manque d'infrastructure de loisirs et d'espaces verts, ségrégation et ghettoïsation... Certains facteurs comme l'accès à l'eau ou le confort thermique sont en outre renforcés par les effets de la crise climatique. D'autres facteurs ont un impact plus spécifiquement sur la santé psycho-sociale et en particulier celle des enfants<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre, « A home for everyone : mission (im)possible ? », 2022.



## POSITIONNEMENT DE MÉDECINS DU MONDE

Médecins du Monde affirme qu'il ne peut y avoir de santé sans toit et :

- ➔ Milite pour la prise en compte des risques sanitaires liés au mal-logement et un accès à des services de santé adaptés aux besoins et prenant en compte ces risques.
- ➔ Demande l'accès effectif à un logement digne et pérenne, déterminant de santé inaliénable, pour toutes et tous, comme priorité de l'action publique. Dans l'attente, l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en squats, bidonvilles ou campements, l'accès à un hébergement de qualité, et la fin des approches répressives à l'égard des personnes mal-logées.
- ➔ Promeut des politiques publiques intégrant un aménagement du territoire et un urbanisme favorables à la santé (accès aux besoins essentiels dont l'eau, la gestion des déchets, l'accessibilité, la présence des services publics, les espaces verts et de loisirs, etc.).

### 3. Des conditions de travail délétères : l'impérieuse nécessité de combattre les conditions de travail précarisantes et de favoriser leur prise en compte par les systèmes de santé et les politiques publiques concernées

#### *État des lieux et constats de terrain*

Médecins du Monde est interpellée par les populations qu'elle accompagne, **sur les conditions d'emploi et de travail délétères pour leur santé**, notamment par les maraîcher·ères et les recycleur·euses de déchets à l'International, et par les travailleur·euses viticoles et les livreur·euses de plateformes numériques en France. Les conditions d'emploi dégradées entraînent des situations instables et précaires, peu ou mal rémunérés, souvent informelles, présentant des difficultés d'accès aux droits liés au travail, à la prévention et aux soins. Des conditions de travail dégradées (aspects matériels, organisationnels, et psychosociaux) entraînent une surexposition aux risques d'accidents et de maladies professionnelles, qui peuvent aggraver d'autres problèmes de santé et accroître les inégalités de santé préexistantes.

En France plus particulièrement, maintenues dans **une impasse administrative**, certaines personnes se tournent vers l'économie informelle et acceptent des emplois non-déclarés, avec des conditions de travail pénibles et des rémunérations parfois dérisoires, les exposant à des formes d'exploitation et d'abus de toutes sortes.

Par ailleurs, **l'interdiction de certaines activités génératrices de revenus**, comme le démantèlement des déchets électroniques aux Philippines par exemple, soumet les travailleur·euses et à des pressions policières et des autorités locales, ce qui les incite à cacher leur activité et les éloigne de la prévention des risques professionnels et de l'accès aux soins, ainsi que de la possibilité de se faire représenter ou reconnaître dans leur activité.

Sur nos terrains d'intervention, tant en France qu'à l'international, nous constatons également que **le suivi des expositions professionnelles manque cruellement**, et ne permet que très difficilement la reconnaissance de pathologies comme maladies professionnelles. Aucune prise en charge spécifique n'est donc assurée. Pourtant, les travailleuses et travailleurs précarisé·es sont particulièrement exposé·es à des risques professionnels tels que les accidents, sur la voie publique ou sur les lieux d'activités, et des contraintes physiques et des cadences de travail usantes. Ces personnes sont aussi soumises à des risques environnementaux importants, non seulement sur leurs lieux d'activité (le bruit, les aléas météorologiques, les agents cancérogènes, les particules véhiculées par l'air, par exemple) mais aussi sur leurs lieux de vie de par la proximité des deux, ainsi que par l'impossibilité de contenir le risque sur le lieu de travail (par l'absence d'équipements de protection, le manque de formation aux gestes et postures, la difficulté à nettoyer les vêtements contaminés, l'absence de lieux de travail dédiés, etc.).

## POSITIONNEMENT DE MÉDECINS DU MONDE

Médecins du Monde dénonce les conditions de travail néfastes sur la santé et :

- Milite pour la prise en compte des risques professionnels, l'application réglementaire des normes de santé et sécurité au travail lorsqu'elles existent,
- Défend l'accès effectif à des services de santé de qualité, adaptés aux besoins et prenant en compte les risques, notamment l'accès à la médecine du travail,
- Défend des conditions d'emploi et de travail qui garantissent la santé physique et mentale des personnes.

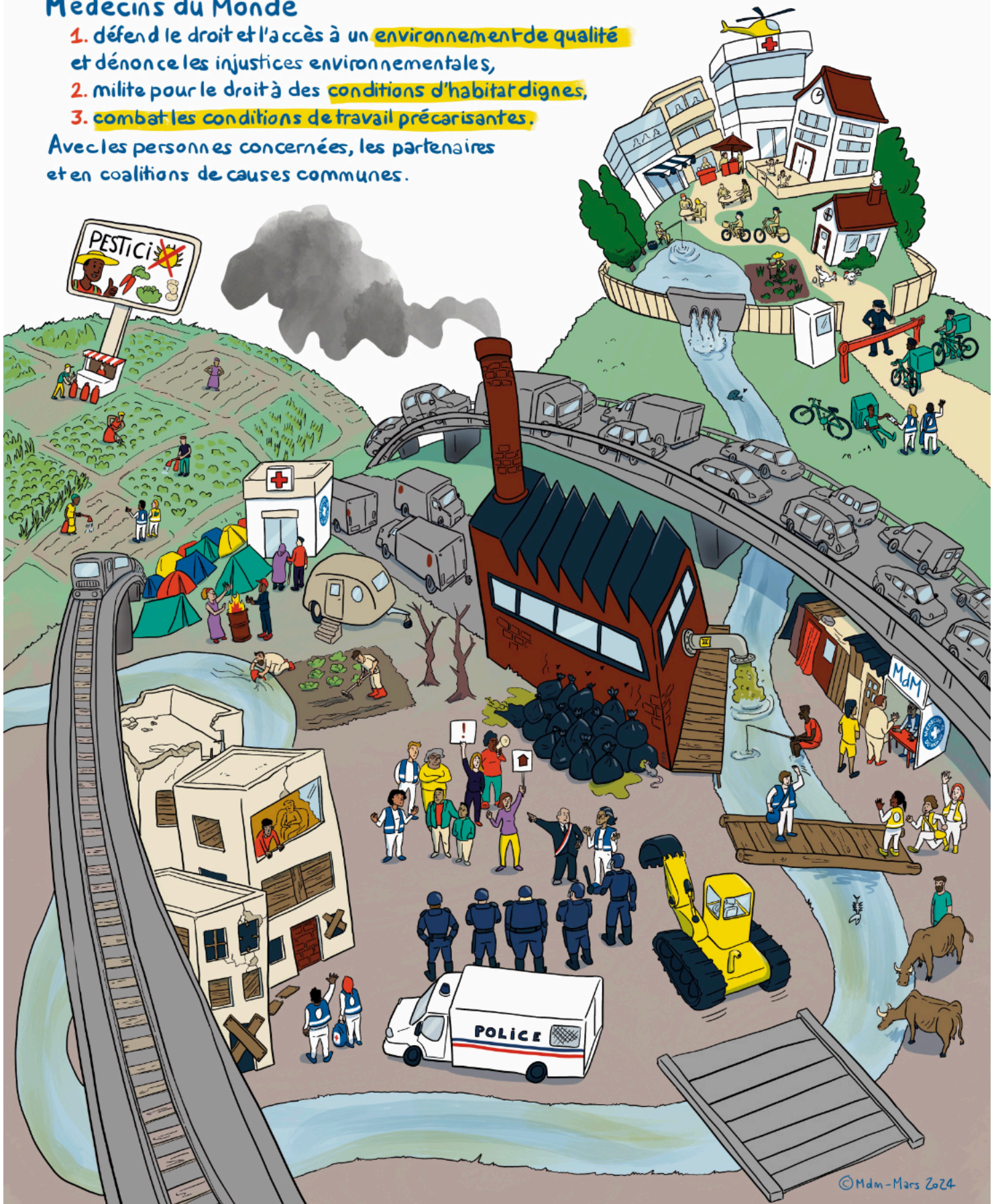


# Positionnement Santé Environnement

## Médecins du Monde

1. défend le droit et l'accès à un **environnement de qualité** et dénonce les injustices environnementales,
2. milite pour le droit à des **conditions d'habitat dignes**,
3. **combat les conditions de travail précarisantes**.

Avec les personnes concernées, les partenaires et en coalitions de causes communes.





**SOIGNE AUSSI  
L'INJUSTICE**